



Le collectif *bLOp (interjection)* présente

# *Le phare des sirènes*

Lecture musicale à partir de 7 ans

Lecture de l'ouvrage *Le phare des sirènes* de **Rascal & Régis Lejone**

**Avec :** **Jean-Philippe TOMASINI** (*guitare électrique*)  
**Fred JOUVEAUX** (*MAO, texte*)

**Durée :** 40 minutes

## **Note d'intention :**

Le livre, sur une trame de récit fantastique évoque avec poésie la tragédie de la première guerre mondiale à travers la figure délabrée de ceux qu'on a appelé les « Gueules cassées. » Le musicien compose pour l'occasion un canevas omniprésent de thèmes originaux qui traitent des aspects merveilleux et étranges du texte. Des éléments de musique électronique viennent compléter la composition aidant ainsi à renforcer l'étrangeté du récit. Ces matériaux sonores traités par la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) favorisent l'immersion du public dans l'atmosphère à la fois tendre et pesante qui règne dans le livre. L'opposition dynamique entre des passages musicaux tendus (relatifs aux passages traitant des combats) et des espaces sonores élargis, propices à la rêverie, permet de rythmer et de colorer avantageusement la lecture du récit.

Le public peut profiter pleinement du travail de l'illustrateur puisque les images composées par Régis Lejone sont projetées en grand format tout au long du spectacle grâce à des moyens de vidéoprojection, plongeant plus encore les spectateurs au cœur du récit.

## **Moyens Techniques :**

- Les moyens techniques d'éclairage, de sonorisation et de vidéoprojection sont entièrement fournis par le **collectif bLOp (interjection)**. Soit 2 projecteurs PC 650 sur pied, 1 système de diffusion ELX 115 Electrovoice et 1 vidéoprojecteur. L'organisateur doit fournir une surface de projection blanche (mur, écran).

- Espace nécessaire : 4m x 5m sur un seul niveau, pénombre ou noir souhaité, 1 PC 16 A.

- Jauge maxi : 150 spectateurs.

- Catering : thé, café, fruits, biscuits...

## **Prix de cession :**

- **600,00 € net de TVA hors frais annexe** (SACD et éventuels frais de déplacement et de nourriture)